



AUTORISATION EN MATIERE DE DROIT A L'IMAGE

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les services de la commune de Lattes (périscolaire, centre de loisirs, activités sportives...) à réaliser, reproduire et diffuser des photographies, ou des vidéos sur lesquelles apparaissent les enfants accueillis.

La réglementation relative au droit à l'image oblige la commune à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant non seulement pour la prise de vue mais aussi pour l'exploitation et la diffusion de ces éléments quel qu'en soit le support (papier ou numérique).

Autorisation parentale :

Vu le code civil, et notamment son article 9, relatif au respect de la vie privée,

Vu le code de la propriété intellectuelle,

Je/nous soussigné-e(ons) :

Représentant légal 1 :

[Nom - Prénom].....

Demeurant [adresse].....

Représentant légal 2 :

[Nom - Prénom].....

Demeurant [adresse à préciser si différente du représentant légal 1].....

Agissant en qualité de représentant(s) légal (aux) de [Nom - Prénom de l'enfant].....

autorise (ons) la captation de l'image de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par la structure d'accueil et / ou la commune

Autorise/ons	Finalité / support	Durée	Etendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Pour un usage collectif et pédagogique dans les activités périscolaires, du centre de loisirs, du service des sports	3 ans	Equipe pédagogique de la structure - Personnels administrative des services scolaire/jeunesse/sport
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Pour un usage de communication inter - structures d'accueil (support de diffusion : halls et couloirs des structures...)	3 ans	Tout public entrant dans les enceintes des écoles, du service des sports du centre de loisirs et ses annexes
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Usage de communication externe de la commune (journal municipal, site internet de la commune, Facebook, CD, DVD, presse locale)	3 ans	Personnels administratif - équipe pédagogique - parents - public

n'autorise (ons) pas la captation de l'image de l'enfant.

Fait àle..... Signature(s) :

EXERCICE DES DROITS - REGLEMENTS GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données RGPD) et, à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée

Vous bénéficiez de droits pour vérifier l'usage qui est fait de vos données personnelles.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation (par exemple, limiter les supports sur lesquels les photographies et vidéos de votre enfant peuvent être diffusées), d'opposition, et d'effacement aux données.

Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique à l'adresse dpo@ville-lattes.fr

Si vous estimez que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>